

COMPTE-RENDU

de la séance du Conseil Municipal

du mardi 14 mars 2023 à 20 h

Sous la Présidence de Monsieur Christophe PILLON, maire

L'an deux mille vingt trois et le quatorze du mois de mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Bastide de Sérou, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe PILLON, maire de la commune.

Présents : Jean-Noël Abribat, Denis Cambus, Emmanuel Dupuy, Roger Eychenne, Guillaume Lazerges, Ludovic Mazières, Alain Metge, Yves Micas, Christophe Pillon, Thierry Pros et Emmanuel Rimann

Absents ayant donné procuration :

Excusés : Olivier Monségu et Isabelle Ottria

Absente : Sandrine Dupuy

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. **Emmanuel Rimann** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

➤ **Village de vacances** : bilan 2022 présenté par le délégataire

➤ **Approbation**

Monsieur le maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du mardi 31 janvier 2023.

VOTE : Pour = unanimité

➤ **Prochain conseil municipal** : délibération sur le maintien du bureau de poste actuel

➤ **Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (délibération n° 2020-36 du 02 juillet 2020)**

- Dépôt dossier subvention au Département

1. Acquisition lave-vaisselle : 4 171,50 €ht demande subv. 1 042,88 € (25%)

➤ **Délibérations**

2023-06 - Proposition d'approbation du compte de gestion et du compte administratif budget annexe « mérens ». Sous la présidence de M. Thierry PROS, 1^{er} adjoint, hors de la présence de M. Christophe PILLON Maire.

VOTE : Pour = unanimité

2023-07 – Résultat de l'exercice 2022 budget annexe « mérens » :

Excédent de fonctionnement 12 175,78 € - excédent d'investissement 22 705,53 €

Affectation du résultat de fonctionnement : proposition de report en recette de fonctionnement budget primitif 2023 (c/002)

VOTE : Pour = unanimité

2023-08 – Proposition d'adopter le budget primitif « mérens »

Section de fonctionnement

Dépenses	62 001,85 €	Recettes	62 001,85 €
----------	-------------	----------	-------------

Section d'investissement

Dépenses	60 158,48 €	Recettes	60 158,48 €
----------	-------------	----------	-------------

VOTE : Pour = unanimité

2023-09 - Proposition d'approbation du compte de gestion et du compte administratif budget annexe « village de vacances ». Sous la présidence de M. Thierry PROS, 1^{er} adjoint, hors de la présence de M. Christophe PILLON Maire.

VOTE : Pour = unanimité

2023-10 – Résultat de l'exercice 2022 budget annexe « village de vacances » :

Excédent de fonctionnement 18 078,62 € - déficit d'investissement 72 096,44 €

Affectation du résultat de fonctionnement : proposition d'affectation en recette d'investissement budget primitif 2023 (c/1068)

VOTE : Pour = unanimité

2023-11 – Proposition d'adopter le budget primitif « village de vacances »

Section de fonctionnement

Dépenses	174 684,00 €	Recettes	174 684,00 €
----------	--------------	----------	--------------

Section d'investissement

Dépenses	186 774,44 €	Recettes	186 774,44 €
----------	--------------	----------	--------------

VOTE : Pour = unanimité

2023-12 – Fin de la Délégation de Service Public (DSP) village de vacances « les Lambrilles » le 30/04/2024. Proposition de choisir le mode de gestion entre régie directe et (DSP)

Délégation de Service Public (DSP)

VOTE : Pour = unanimité

2023-13 – Proposition de faire appel à un cabinet pour une assistance à délégation sur le choix du type de délégation et la rédaction du cahier des charges

VOTE : Pour = unanimité

2023-14 – Proposition du délégataire du village de vacances de verser une redevance complémentaire de 7 000 € HT en raison d'une hausse de la fréquentation du service qui a généré des recettes sur l'exercice 2022 (Article 17 de la DSP)

VOTE : Pour = unanimité

2023-15 – Proposition de désigner les délégués élus titulaire et suppléant à l'association « Moulin de la Molo Porto ».

Titulaire : Emmanuel Rimann

Suppléant : Olivier Monségu

VOTE : Pour = unanimité

2023-16 – Proposition de créer un poste d'adjoint technique au 02/05/2023. Emploi qui pourra être occupé par un fonctionnaire, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public

VOTE : Pour = unanimité

➤ Avis du conseil

- Demandes de subventions « **Fond Départemental Action Locale** » » 2023
 - Voirie (34 595,75 € HT) + 3 jours points à temps
 - Epareuse (38 500 € HT)

➤ Questions diverses

- Signature de la convention avec l'association « Moulin de la Molo Porto »
- Food truck du 15 juin au 15 septembre terrain Martinez (4 jours/semaine). Le conseil préconise l'installation chez un privé

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 22 h 50.

Christophe PILLON
Maire de La Bastide de Sérou



